PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISÈRE)

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.
Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 15 janvier 2019

Présents : Céline REVOL (Maire), Bernard TRILLAT, Jennifer SEVE, René HUBERT (Adjoints), Françoise BOUCHER, Élodie CHABOUD, Patrick CHATAIN, Yves DURET, Louis LE GUILLOU, Florent PEYRAUD-MAGNIN, Bernard PIERRE, Nathalie REVOL, Marc RIBET, Martine RIZZON, Édith ROUX, Myriam TRILLAT (conseillers municipaux) Isabelle QUEYRON prend part au Conseil en cours de séance.

Absents excusés : Hervé GROLEAU (pouvoir à Isabelle QUEYRON), Chantal PEGOUD (pouvoir à Céline REVOL).

Secrétaire de séance : René HUBERT

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et dix minutes en remerciant les Conseillers de leur présence pour ce premier conseil de l'année, et en excusant Chantal PEGOUD et Hervé GROLEAU qui ne peuvent se joindre à l'Assemblée.

En préambule, Madame le Maire informe le Conseil que depuis le dernier conseil, un dernier mariage a été célébré en décembre et s'est très bien passé.
La cérémonie des vœux du personnel a rencontré un beau succès, notre agent Christophe était très content, il va effectuer son stage de dameuse la semaine prochaine.
Les vœux de la municipalité se sont de même bien passés avec de bons retours et échos.
Céline REVOL tient à remercier l'ensemble des conseillers pour leur présence à ces 2 cérémonies qui sont le point de départ d'une nouvelle année pour laquelle il va falloir de l'énergie aux vues des projets en cours et à venir. Preuve en est dès le mardi 8 janvier avec la première réunion de chantier pour les travaux de la Cure. Malgré un ressenti mitigé (absence de notifications et ordres de service), cette réunion a fait ressortir de bons échanges avec les artisans et entreprises présents et cela a permis notamment de faire le point sur les demandes et attentes de chacun.
Dans la continuité, s'est déroulée le 10 janvier la première réunion publique du Comice Agricole avec une cinquantaine de personnes et le samedi 12 s'est tenue l'Assemblée Générale de la Pêche.
Cette dernière semaine, un gros travail de montage des dossiers de subventions a été mené et l'ensemble de ces demandes de subventions a pu être adressé à nos partenaires financiers.
Enfin, hier, le Chef du centre de secours de Pont de Beauvoisin (Savoie) est venu remettre à la commune de Romagnieu un prix dans l'objectif de mettre à l'honneur les employeurs qui acceptaient de libérer leurs agents (en l'occurrence Notre Secrétaire Générale) sur leur temps de travail pour assurer la couverture opérationnelle en incendie et secours. Céline REVOL présente donc au Conseil le trophée des « employeurs partenaires ».

Avant de commencer à détailler l'ordre du jour, le Maire propose au Conseil l'ajout d'un point pour faire face à des besoins survenus depuis la rédaction de la convocation (travaux ENEDIS pour le raccordement du chantier de la Cure). Aucune objection n'étant formulée, ce point est donc ajouté à l'ordre du jour de la présente séance.

Création d'une salle de classe : étude de faisabilité *(délibération n°2019-001)*

Céline REVOL rappelle au Conseil le projet de création d'une salle de classe de 60m² (+15m² de sanitaires) au 1er étage du bâtiment du groupe scolaire élémentaire (en lieu et place d'un

ancien appartement inoccupé et vétuste). Ce projet, présenté lors de la précédente séance du Conseil, a fait l'objet d'une étude de faisabilité en interne avec un état des lieux, la présentation des éléments structurels du bâtiment, le programme de travaux, l'estimation du coût de ces travaux (en l'occurrence 80 000€HT (96 000€TTC) mobilier inclus). Le Maire en donne lecture en précisant que les missions de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage se font en interne (plans, Dossier de Consultation des Entreprises, Cahier des Clauses Administratives Générales, ...). Au regard du coût estimatif, il s'agit donc d'un marché public à procédure adapté (MAPA) dont la procédure de publication et d'appel d'offres doit être respecté.

Le Maire précise que nous poursuivons l'objectif d'une fin de travaux pour la rentrée de septembre 2019 car les effectifs scolaires sont en nette augmentation et nous allons très probablement bénéficier d'une ouverture de classe. Les travaux devront donc commencer dès le mois d'avril.

Pour les besoins administratifs, le plan de financement détaillé, devant être approuvé par l'assemblée, est ainsi présenté :

Financement	**Montant H.T. de la subvention**	**Taux**
D.E.T.R. *(20% hors mobilier scolaire)*	*15 000 €*	*18,75 %*
Région	*28 000€*	*35 %*
Département	*20 000 €*	*25 %*
total des subventions publiques	*63 000 €*	*78,75 %*
Autofinancement commune	*17 000 €*	*21,25 %*
TOTAL	*80 000 €*	*100 %*

René HUBERT, Adjoint en charge des bâtiments, s'est occupé des plans pour le dossier d'urbanisme qui est en cours de finalisation de la répartition des corps de métiers en 9 lots (Démolition et évacuation ; Isolation par doublage avec cloisons et plafonds ; Fenêtres et porte de secours ; Escalier hélicoïdal sécurisé ; Électricité chauffage VMC ; Peinture salle de classe ; WC lavabo plomberie ; Carrelage-faïence ; et enfin Revêtement de sol).

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide la création d'une salle de classe en lieu et place du logement communal au 1er étage du bâtiment scolaire élémentaire Approuve pour cela l'étude de faisabilité pour un montant estimatif de 80 000€HT, charge le Maire de lancer l'appel d'offre en 9 lots pour ce marché public à procédure adapté, Approuve le plan de financement desdits travaux comme détaillé ci-dessus et charge le Maire ou son Adjoint(e), des formalités liées à ces décisions et notamment de confirmer les sollicitations de l'État, de la Région et du Département, pour une aide financière.

Le Maire remercie l'Assemblée pour sa confiance et poursuit avec 2 dossiers supplémentaires pour lesquels une demande d'aide financière par la DETR (Dotation de l'État des Territoires Ruraux) a de même été sollicitée :

Acquisition de 2 poteaux d'incendie *(délibération n°2019-002)*

Il s'agit en effet de positionner notre projet d'acquisition de 2 poteaux d'incendie (route d'Aoste et au niveau des écoles) par rapport au volet ingénierie de la DETR « réalisation des

schémas communaux pour la défense extérieure des incendies ». En se basant sur le coût du poteau précédemment facturé en décembre 2018, ce projet s'élève à la somme de 5 084,48€HT. Le plan de financement fait état d'une sollicitation de la DETR à hauteur de 30% (1 525€) et d'un autofinancement de 70% (3 559,48€). Ce projet est ainsi soumis au vote de l'Assemblée.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide l'acquisition de 2 poteaux d'incendie pour un total de 5 084,48$^{€HT}$, Approuve le plan de financement détaillé ci-dessus et charge le Maire ou son Adjoint(e), des formalités liées à cette décision et notamment de confirmer la sollicitation de l'État par la DETR.

Création d'une salle périscolaire au sein de l'ancienne Cure en cours de réhabilitation *(délibération n°2019-003)*

Le 2ème dossier présenté concerne la salle prévue en rez-de-chaussée de la Cure dans le cadre de la réhabilitation de ce bâtiment. En effet, pour rappel, le précédent dossier de DETR pour ce programme de travaux avait été rejeté. Il s'agit de revoir notre angle de présentation en s'inspirant du dossier présenté au Département. Nous allons en effet avoir un réel besoin d'utilisation de cette salle pour le périscolaire dans la continuité de la création d'une classe pour accueillir nos nouveaux effectifs de scolaires dans de bonnes conditions sur le temps périscolaire (pour rappel, la garderie du matin se fait actuellement dans la salle de motricité). La thématique scolaire de la DETR va donc nous permettre de représenter un dossier en effectuant un prorata du coût total des travaux (459 625,19$^{€HT}$) mis en rapport avec la surface de cette salle périscolaire (95m²) sur la surface d'ensemble de ce bâtiment (252,70m²), soit 172 819$^{€HT}$ de coût total pour lequel la DETR est sollicitée à hauteur de 20%, soit 24 564$^{€}$. Le plan de financement fait donc apparaître cette somme en rappelant que 25% (43 205$^{€}$) ont déjà été accordé par le Département sur la programmation de 2020. Pour la partie Salle périscolaire, la commune s'autofinance à hauteur de 95 050$^{€}$ soit 55%.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Approuve le plan de financement de la création de la salle périscolaire au sein de l'ancienne Cure en cours de réhabilitation pour un montant de 172 819$^{€HT}$, Approuve le plan de financement détaillé ci-dessus et charge le Maire ou son Adjoint(e), des formalités liées à ces décisions et notamment de confirmer la sollicitation de l'État par la DETR.

Taxe d'aménagement : vote du taux *(délibération n°2019-004)*

Le Maire rappelle au Conseil que le taux de la Taxe d'Aménagement doit faire l'objet d'un vote tous les 3 ans. La dernière décision du 28/11/2014 a confirmé le taux de 5%. Le Maire propose de maintenir ce taux.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, décide le maintien du taux de la taxe d'aménagement à 5%, et charge le Maire des formalités liées à cette décision.

Travaux de sécurisation de la voirie, amendes de police *(délibération n°2019-005)*

Le Maire laisse ensuite la parole à son adjoint en charge de la voirie Bernard TRILLAT, pour présenter ce projet. Celui-ci rappelle en premier lieu l'impératif besoin de mise en sécurité de 2 tronçons de voirie (72ml du chemin de la Rousse et 840ml du chemin du Haut Fayet) qui, lors des croisements de véhicules, représente un danger. Il s'agit donc d'en prévoir un élargissement au titre d'aménagement sécuritaire. Ces travaux sont estimés par l'entreprise PL

FAVIER à la somme de 13 586,10$^{€HT}$ (16 303,32$^{€TTC}$) et 21 937$^{€HT}$ (26 324,40$^{€TTC}$) pour le chemin du Haut Fayet, soit un total de 35 523,10$^{€HT}$.

Céline REVOL précise que la redistribution des amendes de police entre tout à fait dans le cadre du subventionnement des communes pour ces travaux liés à la sécurisation routière et propose donc de faire une demande en ce sens à hauteur de 50% soit 17 762$^{€}$.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de procéder à la mise en sécurité du chemin de la Rousse et du chemin du Haut Fayet pour un total de 35 523,10$^{€HT}$ (42 627,72$^{€TTC}$), charge le Maire des formalités liées à cette décision et notamment de solliciter les amendes de police à hauteur de 50%.

Participation financière pour drainage des eaux de ruissellement *(délibération n°2019-006)*

Céline REVOL présente au Conseil le courrier d'un administré concernant la gestion des eaux de ruissellement au niveau du chemin du Grand Clermont. La particularité de ce dossier est le cumul des eaux de ruissellement s'amoncelant le long du muret de leur propriété et pouvant occasionner des dégâts. Suite aux dernières inondations, ce propriétaire a souhaité faire part aux élus de sa proposition d'aménagement pour la gestion du ruissellement des eaux de pluies qui se déversent chez lui. Après s'être rendu sur place, il a en effet été constaté qu'un drainage apparaissait nécessaire et la seule solution possible. Le coût du matériel de drainage est chiffré par l'entreprise VEDIE à 1 800$^{€HT}$. Lors des échanges, la possibilité pour la commune d'apporter son aide a été évoquée et c'est donc à ce titre que ce dossier est présenté.

Une discussion s'engage sur le risque d'encourager la création de tremplin à eaux qui ne s'infiltrent plus et risquent d'accentuer le frein à l'alimentation des nappes phréatiques. La question de l'intérêt général est de même évoquée avec le risque de précédent ainsi créé. Il est relevé qu'en l'absence de réalisation de ce drain, il existe une forte probabilité pour la commune de supporter la charge totale des éventuels dégâts.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de participer à titre tout à fait exceptionnel, à l'acquisition de matériaux nécessaires à la création de ce drain (sur facturation de l'entreprise) à concurrence de 500$^{€TTC}$, dit que cette dépense fera l'objet d'une imputation en section de fonctionnement, charge le Maire ou son Adjoint en charge de la voirie, des formalités liées à cette décision.

Isabelle QUEYRON prend part au conseil à 20h12 portant ainsi à 17 le nombre total de conseillers présents (19 votants).

Indemnités des élus : actualisation référence indice suite réforme *(délibération n°2019-007)*

Céline REVOL rappelle au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) réglemente le taux maximum des indemnités des élus en fonction d'un indice de référence et de la strate de la commune. Il ne s'agit pas ici de revoir le taux précédemment décidé, mais de préciser que l'indice de référence est « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » sans en préciser l'indice chiffré. En effet, depuis le 1er janvier 2019, cet indice de référence maximum a été revalorisé (soit un peu moins de 3 euros brut d'augmentation), cette précision sémantique doit donc être approuvée pour être appliquée.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Approuve la modification de la délibération 2017-53 portant sur l'indice de référence en précisant qu'il s'agit de « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », les autres termes de la délibération étant inchangés, et charge le Maire des formalités liées à cette décision.

VDD : CLECT voirie, parking gare, médiathèque et feux tricolores *(délibération n°2019-008)*

Le Maire précise que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la communauté de communes des Vals Du Dauphiné (VDD) a présenté un rapport concernant le retour de la compétence voirie aux communes qui prend effet à compter du 1er janvier 2019. Le scénario retenu pour évaluer les charges à transférer à ce titre correspond pour Romagnieu à 33 116€ pour le fonctionnement et 33 925€ pour l'investissement en précisant qu'ont été déduis le FCTVA et les subventions dont le dégrèvement représente une baisse de dotation de 3 000€.

Au regard du peu de transparence et de dialogue sur ce dossier, le Maire propose de confirmer le ressenti du conseil par rapport au choix de cette répartition en terme de voirie au motif qu'aucune clé de répartition équitable n'a pu être décidé en prenant en compte les éléments propre à notre territoire en appliquant un coefficient de pondération éventuel (kilométrage linéaire de voirie, de trottoirs, nombre d'habitants, ...)

- Concernant la CLECT « parking de la garde de Pont de Beauvoisin », la communauté de communes s'est positionnée sur la prise de cette compétence ce qui modifie donc les attributions de compensation qui sera diminuée de 5 636€ en section d'investissement pour la commune de Pont de Beauvoisin.

- Pour la CLECT « médiathèque des Vals du Dauphiné à Pont de Beauvoisin », cette médiathèque étant déclarée « tête de réseau », la communauté de communes s'est positionnée sur cette prise de compétence en estimant les charges à transférer à 106 123€ (102 475€ pour le fonctionnement et 3 648€ pour l'investissement), somme qui viendra en diminution de l'attribution de compensation pour la commune de Pont de Beauvoisin.

- Enfin, pour la CLECT « Feux tricolores », la communauté de communes s'est positionnée sur le retour de cette compétence aux communes de l'ancien territoire de la communauté de communes des Vallons de la Tour (3 feux pour Cessieu, 2 pour St Clair de la Tour, 1 pour St Didier de la Tour et 5 pour La Tour du Pin) avec une augmentation de l'attribution de compétence pour chaque commune à raison de 315€ par feu en section de fonctionnement.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, S'oppose au rapport de la CLECT concernant la voirie communautaire, Approuve les rapports de la CLECT concernant les compétences parking de la gare de Pont de Beauvoisin, la Médiathèque des VDD et les Feux tricolores, et charge le Maire des formalités liées à ces décisions.

Ressources humaines : renfort périscolaire 2019 *(délibération n°2019-009)*

Céline REVOL rappelle au Conseil la décision qui avait été prise de faire appel à un renfort périscolaire de 11h par semaine scolaire, découpés en 2h par jour d'école pour les besoins de service à la cantine (total 8h hebdo) et de 3h les mercredis de périodes scolaires pour les besoins d'entretien des locaux de l'école maternelle.

Au regard des effectifs, il a été nécessaire de reconduire ce renfort périscolaire, il s'agit donc ici de régulariser la situation en proposant que la période de renfort s'étende (par période scolaire) jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de recourir à un renfort périscolaire pour un total de 11h par semaine scolaire (réparti comme détaillé ci-dessus) jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019, et charge le Maire des formalités liées à cette décision.

Contrat de groupe d'assurance statutaire avec le CDG38 *(délibération n°2019-010)*

Le Maire relaye la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère (CDG38) pour participer au contrat de groupe d'assurance statutaire. À ce jour notre assureur est le CIGAC de Groupama, une fois le contrat groupe proposé, nous resterions libre de changer ou pas d'assureur.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de participer au contrat groupe du centre de gestion en matière d'assurance statutaire, et charge le Maire des formalités liées à cette décision.

Point sur la Base de Loisirs

Le Maire laisse ensuite la parole à son Adjointe en charge de la Base de Loisirs. Jennifer SEVE expose donc l'avancée de la préparation de la saison estivale 2019. En termes d'aménagements, des devis ont été demandés pour le parcours-santé, un tourniquet, des jeux aquatiques selon l'opération de déstockage du fournisseur, les différentes éditions pour la communication (affiches, flyers, cartes pass et cartes locations), le renouvellement de la distribution de flyers dans les campings, la finalisation de la clôture et enfin la poursuite de l'aménagement paysager.

Pour le projet de reconduction de la location-gérance du snack à Monsieur RANDOT, Jennifer SEVE précise que celui-ci a fait plusieurs demandes dont un conteneur frigorifique (la saison dernière le Comité des Fêtes lui avait prêté une remorque frigorifique).

Concernant les saisonniers (agent entretien, maîtres-nageurs, régisseurs, agent de sécurité), les opérations de recrutement sont lancées. Pour rappel, les postes de saisonniers sont ouverts uniquement aux personnes majeures, les retraités actifs sont aussi les bienvenus. Nos précédents saisonniers seront recontactés pour leur proposer de renouveler leur expérience (beaucoup de retours positifs par rapport à l'ambiance de travail très appréciée).

Côté animations, la communauté de communes propose une séance de cinéma en plein air le 12 juillet, il reste à définir les modalités de financement pour se positionner. La commission du Lac étudiera leur proposition.

Dans la continuité, Jennifer SEVE fait un rendu de l'Assemblé Générale de la pêche avec un bilan légèrement en baisse avec un total de 1 890 permis de pêche (115 annuels et 493 journaliers. La totalité des bénéfices de l'EnduroCarpes est reversée au Téléthon. L'association a remercié nos employés communaux pour leur aide sur le plan d'eau. Enfin, le bureau de la Pêche projette de fermer la pêche le samedi et le dimanche du Comice Agricole et de la Fêtes du lac.

Jennifer SEVE termine en précisant que la commission du lac se réunira le mardi 5 février à 19h en mairie.

Florent PEYRAUD-MAGNIN fait part de sa réflexion concernant l'excédent de carpes et l'empoissonnement qui doit être régulé afin d'améliorer la qualité de l'eau. Il précise que dans cet objectif l'aménagement par végétaux aquatiques est un atout à envisager. Celui-ci fait de même part de sa préoccupation sur l'évolution des pratiques de pêche qui de pêche.
Le Maire entend cette réflexion et précise qu'un travail de fond doit être réalisé mais avec l'aide technique d'un spécialiste neutre et objectif pour nous accompagner dans une gestion équilibrée entre les deux domaines d'activité, la partie base de loisirs et la partie pêche. Une recherche de spécialiste pouvant nous accompagner va être fait en ce sens.

Réhabilitation de la Cure : branchement ENEDIS *(délibération n°2019-011)*

Le Maire fait un point sur l'avancement des travaux de la Cure dont les notifications de marchés aux entreprises ont été adressées hier par la communauté de communes (Maître d'Ouvrage délégué) en recommandé. Malgré ce retard d'une quinzaine de jours sur la procédure, les travaux vont enfin pouvoir commencer, les ordres de services seront signés par notre Architecte Maître d'œuvre pour la réunion de chantier du 30 janvier. La fréquence des réunions de chantier sera hebdomadaire (tous les mercredis).

Céline REVOL poursuit en exposant qu'il est nécessaire de déplacer le coffret d'alimentation électrique et de prévoir le raccordement du bâtiment en 2 points (côté passerelle et côté entrée salle). Pour cela, ENEDIS nous a transmis un devis qui s'élève à 6 220,99$^{€HT}$ (7 465,19$^{€TTC}$) étant entendu que les frais de raccordements aux réseaux secs et humides restaient à la charge de la commune.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de procéder au raccordement électrique du bâtiment de la Cure pour les besoins de travaux de réhabilitation, Approuve le devis de la société EBEDIS pour un montant de 6 220,99$^{€HT}$ (7 465,19$^{€TTC}$), Dit que cette dépense fera l'objet d'une imputation en section d'investissement, et charge le Maire des formalités liées à ces décisions.

Le Maire fait ensuite par au Conseil d'une réflexion étudiée en réunion d'Adjoints sur l'acquisition d'une cuve de récupération des eaux pluviales de la toiture de la Cure dont le chiffrage de 2 types de cuve différentes (béton ou métal) fait état d'une somme d'environ 10 000$^{€}$. Le subventionnement par l'Agence de l'Eau est possible sous certaines conditions (taux de subventionnement non identifié à ce jour). Ce projet, une fois affiné, sera présenté au Conseil lors d'une prochaine séance.

Grand Débat National

Pour la campagne de grand débat national, un cahier de doléances est disponible en mairie jusqu'au 15 mars 2019. Notre Député Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT propose des réunions d'échanges et de débats autour de 4 thématiques (transition écologique, démocratie/citoyenneté/immigration, fiscalité, organisation de l'État et des services publics) le 25 janvier aux Abrets en Dauphiné, le 28 janvier à La Tour du Pin, le 1er février à Saint-Quentin Fallavier, le 4 février à Corbelin et le 11 février à l'Isle d'Abeau.

Questions diverses :

- Céline REVOL donne lecture d'un courrier de la communauté de communes dans le cadre du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) précisant que les communes ne possédant pas de carte d'Aléas conforme (qui semble être le cas de Romagnieu), il serait nécessaire de faire réaliser cette carte (aux frais de la commune). Le Conseil objecte en précisant qu'il s'agit d'une compétence intercommunale et que cette carte sera nécessaire pour la gestion du PLUi par les VDD et non par la commune.

- Un recrutement pour les sociétés Paul/Courtepaille va être lancé sous la forme d'un « Job-Dating » par la mission Locale Nord-Isère et le Pôle-Emploi fin février (entre le 26 et le 28 février). Le site de cette opération de recrutement de 20 à 25 postes sera en Mairie.

- Notre territoire sera mis à l'honneur le mercredi 30 janvier sur France 3 à 20h50 dans l'émission « Des Racines et des Ailes » sur le thème des châteaux du Haut Dauphiné.

- L'association Le Relais du Guiers-Ainan (Entraide Internationale) informe que leur repas de soutien à leurs actions aura lieu le 3 mars à Pont de Beauvoisin.

- La commune nouvelle « SAINT GENIX LES VILLAGES » est née au 1er janvier 2019 de la fusion des communes de St Genix sur Guiers, Gresin et St Maurice de Rotherens.

- L'équipe des Adjoints ont entrepris sur les mois de janvier et février de revoir les assurances communales. Pour cela nos 2 assureurs principaux (Groupama pour notre flotte de véhicule et SECARA3000 pour les bâtiments, réseaux et couverture juridique) ont été contactés pour fixer un rendez-vous.

- Monsieur et Madame LEWIS nous ont appris qu'en réponse à notre lettre de soutien, ils ont obtenu leur titre de séjour et ont tenu, une nouvelle fois, à remercier le Conseil Municipal..

- enfin, le 9 février aura lieu le Carnaval du Sou des Écoles.

- Bernard TRILLAT informe que pour les besoins d'entretien de 2 impasses, une mini-pelle va être louée (une journée pour 118,80€HT).

- le SICTOM a demandé si la commune avait pour 2019 un autre projet de conteneurs d'ordures enterrés, le Conseil étudiera cette possibilité sur 2020.

- René HUBERT fait un rendu de la réunion avec la compagnie de Gendarmerie de Pont de Beauvoisin / St Geoire en Valdaine avec des chiffres relativement stables, le constat des violences aux personnes en nette augmentation (18%) à nuancer car dû en partie au phénomène de « langues qui se délient » mais avec, en conséquence, une charge de travail en augmentation. Il ressort une nette diminution de la délinquance sur Pont de Beauvoisin depuis la mise en place de la vidéosurveillance, moins d'incidents de bandes rivales extérieures. Un autre volet est signalé, celui de la cyberdélinquance avec entre autre la source que représente les réseaux sociaux. Sur Romagnieu, subsiste 2 problèmes de délinquance non résolus, 1 accident, et le constat d'une augmentation des appels à la gendarmerie. Les retours font apparaître des reproches sur la durée d'attente lors des appels. Enfin, un référent est nommé pour chaque commune pour faciliter la gestion des affaires par secteur.

- Yves DURET relaye la demande du collectif de l'avant pays savoyard pour la sauvegarde de nos lignes ferroviaires suite au constat d'une réduction de 80% des liaisons ferroviaire. Il donne lecture de ce courrier. Le Conseil apporte son soutien en signant ce courrier qui leur sera retourné.

- Concernant le projet de mettre en place des assistants de prévention au sein des gendarmeries par le biais du CISPD (Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), ce projet est abandonné faute de budget. Enfin, une réflexion est lancée sur la reconduction d'un agent de sécurité pour la médiathèque de la Tour du Pin.

- Le projet de travaux de stabilisation du chemin de la Favetière (rongé par le guiers) se fera sur février.

- Bernard PIERRE informe que le rapport de l'analyse pour la réfection de l'assainissement de la Base de loisirs devrait arriver sous peu.

- Françoise BOUCHER signale que des entreprises n'ont pas reçu le bulletin municipal, un point sera fait sur la programmation des tournées.

- Nathalie REVOL rend compte de la 1ère réunion petite enfance des VDD avec Pôle Emploi, la CAF et la MSA pour poser les bases de la gestion 2019.

Prochain conseil le mardi 26 février 2019 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h10.

Vu pour être affiché et publié le 29 janvier 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
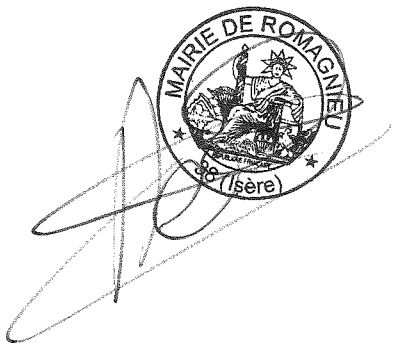
Le Maire, Céline REVOL